

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 10 décembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP-CAPES, section langues régionales : catalan, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Miriam ALMARCHA PARIS
Maîtresse de conférences

Académie de MONTPELLIER

Vice-Président

M. Alain BAYLAC FERRER
Maître de conférences

Académie de MONTPELLIER

Secrétaire générale

Mme Immaculada BARTRINA RAMS
Professeure certifiée

Académie de MONTPELLIER

Membres du jury

Mme Maria BALASTEGUI SALEILLES
Professeure certifiée

Académie de MONTPELLIER

M. Antonio CASALS ROMA
Professeur certifié

Académie de MONTPELLIER

Mme Marie-Ange RIVIERE
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de MONTPELLIER

Examineur spécialisé

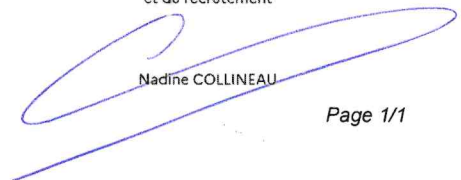
M. Patrick DARTOIS
Attaché principal d'administration de l'Etat

Académie de MONTPELLIER

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 19 février 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU